



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 2 juillet 2026
Convocation du :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUICHE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Julie VACHAUDEZ, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Guillaume VILLE pouvoir à Fatima MAMERI, Samuel DEMARETZ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Mélanie DEZEURE pouvoir à Benjamin TISON BEERNAERT, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yasmine EL BACHIRI

DE26_139

FINANCES
ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES
CLASSES D'ENVIRONNEMENT D'ÉLÈVES ARMENTIÉROIS
PARTICIPATION FINANCIÈRE

Autorisation - Approbation

Par délibérations n° 261 du 31 mars 1992, n° 511 du 7 juillet 1999 et n° 198 du 28 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une contribution forfaitaire aux comités de gestion des écoles privées qui organisent des classes d'environnement (neige, nature, etc..).

Cette contribution concerne les élèves armentiérois scolarisés dans une école élémentaire privée d'Armentières.

Par délibération n° 73 du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé :

- de ramener le calcul de l'aide financière en journée/séjour, afin de faciliter ensuite le versement de la subvention,
- de régulariser la durée maximale des séjours.

Pour l'année scolaire 2026/2027, la municipalité a décidé de maintenir à 10 jours sur place les séjours en classe d'environnement, sans modification des contributions existantes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une participation financière de 13,07 € par jour / élève armentiérois, dans une limite de 10 jours maximum, une seule fois au cours de la scolarité des élèves.
- D'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets des exercices en cours et à venir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Yasmine EL BACHIRI
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS